

## ENVIE DE BALADE CET ÉTÉ ?

Le département des Bouches-du-Rhône compte 25 massifs forestiers, des espaces d'une grande diversité et d'une incroyable beauté, mais qui demeurent fragiles face aux risques d'incendie\* accrus en cette période de l'année.

Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, leur accès y compris par la mer, la circulation, la présence des personnes et les travaux sont réglementés par arrêté préfectoral du 1er juin au 30 septembre et peuvent l'être également par arrêté municipal.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sa Direction de la forêt et des espaces naturels, Provence Tourisme, la Préfecture de Bouches-du-Rhône et leurs partenaires\*\* sensibilisent et informent les promeneurs (résidents ou touristes) aux moyens de différents outils, dans un but commun :

**un accès facilité à une information claire et fiable [www.myprovence.fr/ca-s-agite-dans-le-local/envie-de-balade](http://www.myprovence.fr/ca-s-agite-dans-le-local/envie-de-balade).**

Provence Tourisme propose des balades alternatives en cas de fermeture des massifs. Des sentiers à arpenter (d'une durée d'1 à 3 heures) et accessibles tout l'été dans le département : [www.myprovence.fr/ca-s-agite-dans-le-local/au-grand-air/top/bouches-du-rhone/le-top-de-nos-balades-preferees-accessibles-toute-lannee](http://www.myprovence.fr/ca-s-agite-dans-le-local/au-grand-air/top/bouches-du-rhone/le-top-de-nos-balades-preferees-accessibles-toute-lannee).

### LE DISPOSITIF ENVIE DE BALADE

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met en place un numéro d'appel, le 0811 20 13 13 (0,06€/minute). La numérotation des massifs (voir encadré) permet d'obtenir rapidement les informations d'accès aux massifs forestiers (ou en composant directement le code postal de la commune concernée).

Une carte d'accès aux massifs est également disponible sur [www.myprovence.fr](http://www.myprovence.fr) : [www.myprovence.fr/ca-s-agite-dans-le-local/envie-de-balade](http://www.myprovence.fr/ca-s-agite-dans-le-local/envie-de-balade) ou sur [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Acces-aux-massifs/Acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone2](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Acces-aux-massifs/Acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone2)

Un bulletin quotidien peut être également adressé aux particuliers comme aux professionnels, sur inscription auprès de Provence Tourisme : [enviedebalade@myprovence.fr](mailto:enviedebalade@myprovence.fr).

Le serveur vocal et les sites web sont actualisés chaque jour au plus tard à 18 heures pour le lendemain. Sauf circonstance exceptionnelle, les informations sont valables pour la journée du lendemain.

Provence Tourisme met à la disposition des affiches et des dépliants en version numérique. Ainsi, les partenaires disposent de supports efficaces afin de mener des actions spécifiques telles que des affichages à l'entrée des massifs et des informations délivrées par des guides ou éco-gardes dans les massifs. Les mairies, offices de tourisme, professionnels du tourisme, associations de pleine nature des Bouches-du-Rhône bénéficient également, en tant que relais d'informations, de ces outils (dépliants, affiches de sensibilisation).

### Météo des forêts, dispositif national

Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation. Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé. La Météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir. Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département. Pour protéger l'environnement, les réflexes à adopter sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr) ou sur le site de [meteofrance.com](http://meteofrance.com).

Selon les situations locales, les mairies et les préfetures peuvent restreindre l'accès aux zones exposées aux incendies et les activités. Renseignez-vous sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

## NIVEAU DE DANGER ET ACCÈS AUX MASSIFS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Forest Fire danger levels - «Waldbrand»-Gefahrenstufen  
Livelli di pericolo «incendio forestale»

VERT

**VOUS POUVEZ VOUS BALADER TOUTE LA JOURNÉE**  
Access permitted all day long. Zugang ganztätig gestattet.  
Accesso autorizzato tutta la giornata.

JAUNE

**VOUS POUVEZ VOUS BALADER TOUTE LA JOURNÉE**  
Access permitted all day long. Zugang ganztätig gestattet.  
Accesso autorizzato tutta la giornata.

ROUGE

**ACCÈS ET PRÉSENCE INTERDITS TOUTE LA JOURNÉE**  
Access forbidden. Zugang untersagt. Accesso vietato.

## LA NUMÉROTATION DES MASSIFS

Pour connaître rapidement le niveau de risque par massif, sur le serveur vocal 0811 20 13 13, tapez les numéros suivants :

Calanques : **1**  
Sainte-Victoire : **2**  
Garlaban : **3**  
Sainte-Baume : **4**  
Côte Bleue : **5**  
Alpilles : **6**  
Montagnette : **7**  
Autres massifs : **8**

## LES Z.A.P.E.F. (Zones d'accueil du public en forêt)

Certains espaces sont particulièrement aménagés pour garantir la sécurité des visiteurs et peuvent les accueillir même en niveau de danger ROUGE (sauf risque exceptionnel)

Pour en savoir plus : carte d'accès aux massifs forestiers et espaces exposés dans les Bouches-du-Rhône :

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) ou  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Acces-aux-massifs/Acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone2](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Acces-aux-massifs/Acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone2)

## PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT



L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules sauf sur les voies ouvertes à la circulation publique sont interdits toute l'année

## RÈGLES DE BONNE CONDUITE EN ESPACE NATUREL

- Il est important de prendre connaissance de la météorologie.
- Pour une bonne circulation, et celle d'éventuels secours, le stationnement des véhicules doit s'effectuer sur les parkings prévus. Les transports en commun sont à privilégier.
- S'équiper de bonnes chaussures de marche, d'eau en quantité suffisante (2 litres par personnes), de protections contre le soleil et d'une bonne carte est un minimum.
- Rester sur les sentiers balisés permet de préserver une faune et une flore exceptionnelles qu'il convient de protéger.
- Fumer, faire des feux ou bivouaquer sont interdits toute l'année.
- Ramener ses déchets avec soi est un geste simple qui préserve la beauté du site.
- Respecter les aménagements réalisés par les gestionnaires du territoire, c'est aussi préserver l'environnement.

\* Le risque d'incendie est fonction de la température, des précipitations, de la force du vent, du taux d'humidité de la végétation et de l'ensoleillement prévus. Il est déterminé par la Préfecture sur la base des prévisions météorologiques.

\*\* La Préfecture des Bouches-du-Rhône / Direction Départementale du Territoire et de la Mer/ Pôle Forêt - SIRACEDPC - Direction Départementale des Systèmes d'Information - Entente Interdépartementale - Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et de Réserves Communales de Sécurité Civile 13 - Institut pour la forêt méditerranéenne - Office National des Forêts - Parc National des Calanques - Grand Site Concors Sainte-Victoire - Parc naturel régional des Alpilles - Parc naturel régional Sainte-Baume.

Contact presse : Christelle Giudicelli – [cgiudicelli@myprovence.fr](mailto:cgiudicelli@myprovence.fr) - 04 91 13 84 14